

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de séance	<b>15-06-2020</b>	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire	
Heure de séance	<b>16h45</b>	<input type="checkbox"/> extraordinaire	
Date d'envoi des convocations	<b>20-05-2020</b>		
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du :			NON

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 15-052020 est soumis au vote des membres présents et est approuvé. (Mentionner le nombre de voix pour, contre et les abstentions)

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

**ORDRE DU JOUR**

**I - Affaires financières**

- Compte-financier 2019
- Point financier et comptable sur l'impact de l'annulation des séjours.
- DBM 2020
- Contrats-Convention (défibrillateur...)
- Loyers
- Acte administratif relatif aux dépenses de représentation su collège.

**II – Affaires relatives à l'action éducatrice**

- Modalités d'organisation de fin d'année
- Modalités d'organisation de la journée de la rentrée 2020.

**III - Questions diverses**

**L'ordre du jour ainsi proposé est soumis au vote :**

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

**Désignation des secrétaires de séance :**

Mme Aline SIMON	Enseignante
Mme Hélène LOYER	Principal Adjointe

NOMS	SIGNATURES	Total des membres du CA	24
<u>Président</u> :		Quorum	13
M. Thierry MACÉ			

<u>Secrétaires :</u> Mme Aline SIMON  Mme Hélène LOYER		Membres présents avec voix délibérative  Membre(s) invité(s) en qualité d'expert(s)	1
---	--	---	---

Avant de commencer la séance, M.MACÉ souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie LEBERRURIER, Maire de VILLERS-BOCAGE, nouvellement élue.

## **I - Affaires financières**

### **➤ Compte financier de l'exercice 2019**

M.MACÉ donne la parole à Mme GUÉZOU pour représenter et commenter le compte-rendu de gestion 2019 (**Annexe n° 1**)

En préambule à son intervention, Mme GUÉZOU note que le compte financier 2019 a été édité à la mi-février 2020 par Mme HENNEBICQUE, Agent Comptable. Le résultat financier de l'exercice 2019 augurait de la réalisation de plusieurs projets tels que le remplacement du mobilier des 2 permanences, de la salle des professeurs, et de travaux sur l'entretien des façades du collège. La pandémie due au Coronavirus nous a obligés à l'annulation des séjours scolaires, évènement qui a une conséquence non négligeable sur le suivi de la trésorerie du collège, Mme HENNEBICQUE fera une intervention à ce sujet à l'issue de la présentation du compte financier 2019. Gestionnaire.

Le compte-rendu de gestion explicite de façon pragmatique l'exécution du budget dans son contexte pédagogique et matériel et financier. Les différents services sont déclinés (tant en dépenses qu'en recettes) avec pour chacun un commentaire sur les modifications budgétaires et l'explication des projets réalisés ou non. La déclinaison des domaines correspond au projet d'établissement.

Un premier tableau sur l'évolution de la dotation de fonctionnement sur 5 ans et une constante de % de répartition sur les 3 services AP-VE et ALO.

Pour chacun des services, un tableau détaillé tant en dépenses qu'en recettes des modifications apportées au budget initial, ainsi qu'un bilan des acquisitions de matériels (AP et ALO) et des travaux (ALO).

Pour le service AP, un premier focus sur les voyages et sorties scolaires facultatives : on note toujours un taux de % élevé de participation des élèves.

M.MACÉ fait remarquer que pour l'échange franco-espagnol le nombre de participants est contraint par le nombre de correspondants.

Les participations restent d'un montant abordable pour les familles grâce au don du FSE et de la subvention du Syndicat Intercommunal (via le FSE). Les élèves participant à un échange bénéficient d'une aide du Conseil Départemental d'un montant de 38.00 €.

L'ensemble des créances au titre des séjours ont été recouvertes. Quelques familles ont pu être aidées par l'intermédiaire du fonds social.

Deuxième focus sur les dépenses en matière de reprographie, avec une évolution de 69% de photocopies entre 2018 et 2019.

Mme GUÉZOU constate un gaspillage conséquent de tirages. M.MACÉ propose de remettre en place des quotas dès la rentrée prochaine.

Pour le service VE, un point sur les aides sociales, Fonds social Collégien et Bourses départementales. Sinon pas de remarque particulière.

Pour le service ALO : la viabilisation apporte un point positif sur les consommations d'eau et moins bon quant aux factures de dépenses en électricité (+ de KWH, et augmentation des taxes). Sur 2019, la négociation de la tarification de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nous a été favorable. Idem pour le changement de prestataire en matière de téléphonie. Et même constat sur ALO que sur AP quant à nos dépenses de reprographie, + 69 % entre 2018 et 2019.

Mme GUÉZOU précise qu'en 2019, les 2 logements vacants ont été loués, seule ressource propre à l'établissement, qui permet une petite marge de manœuvre budgétaire.

Un commentaire sur le service des bourses nationales : pas d'évolution sur le nombre de boursiers.

Pour information, Mme GUÉZOU fait remarquer, que malgré la période de confinement, les bourses du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019-2020 ont été versées aux familles avant la fin du mois de mars 2020. Mme HENNEBICQUE ajoute que 2 mandatements ont été effectués envers les fournisseurs du collège pendant cette même période.

Un dernier tableau sur l'origine des recettes, qui fait apparaître le Conseil Département du Calvados comme premier financeur (hors salaires des personnels).

Mme GUÉZOU tient à remercier Mme HENNEBICQUE et ses collègues pour le travail collaboratif et vigilant.

M.MACÉ donne la parole à Mme HENNEBICQUE pour la présentation du rapport d'analyse des données financières (**Annexe n°2**)

Mme HENNEBICQUE détaille l'exécution du budget avec des taux de réalisation satisfaisants tant en dépenses que recettes ce qui montre une élaboration sincère du budget initial.

L'exécution budgétaire dégage un résultat global de 17 749.56 € pour 2019 auquel s'ajoute 636.56 € d'amortissements réels et donc un apport d'un montant de 18 386.12 € au fonds de roulement qui est au 31/12/2019 de 81 272.82 €.

Mme HENNEBICQUE commente ensuite les différents indicateurs avec une vue sur 5 années. Il en ressort des indicateurs plutôt positifs et encourageants. La situation comptable de l'établissement est saine à la date du 31/12/2019.

L'augmentation du taux de créances non recouvrées se justifie par la gestion des séjours scolaires sur 2 exercices comptables.

M.MACÉ propose de passer aux 2 votes au titre du compte financier 2019 :

- 1<sup>er</sup> vote sur l'adoption du compte financier 2019, sans réserve des membres du CA

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

- 2<sup>ème</sup> vote : M.MACÉ propose l'affectation de la totalité du résultat au service général

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

➤ **Point financier et comptable sur l'impact de l'annulation des séjours (Annexe n°3)**

Mme HENNEBICQUE souhaite informer de la situation comptable du collège : suite à l'annulation des séjours (CARDIFF-ESPAGNE-ITALIE), le collège doit rembourser aux familles l'intégralité des sommes versées (33 597.00 €). Les prestataires retenus (VEFE pour CARDIFF et ITALIE, MIJE pour ESPAGNE) ont eu, par ordonnance gouvernementale 2020-315 du 26 mars, la possibilité de nous rembourser ou de conserver en tant qu'avoir sur de prochains séjours et pour une période de 18 mois les acomptes versés par le collège (44 273.40 € au titre des prestations et des assurances annulation). MIJE nous a proposé le remboursement correspondant à l'achat des billets d'avion (1 779.30 €), que nous avons accepté.

VEFE a souhaité conserver nos acomptes pendant 18 mois (41 114.00 € dont assurance annulation). Ces deux éléments croisés (remboursements aux familles et conservation des acomptes) génèrent une fragilité non négligeable de la trésorerie du collège.

Mme HENNEBICQUE explique que la trésorerie qui était au 31/12/2019 d'un montant de 106 793.39 € ne serait plus que de 41 000.00 € au 31/12/2020 au vu de plan prévisionnel de trésorerie qu'elle a établi. Les mois de janvier et février 2021, compte tenu des flux comptables habituels seront encore plus fragiles, d'autant plus que le versement de la dotation de fonctionnement (70 %) de l'exercice n'intervient qu'en fin février.

Mme HENNEBICQUE précise qu'une demande sera faite auprès des services départementaux pour anticiper ce versement. M. HAURET et Mme LENOURICHEL sont tout à fait d'accord avec cette démarche.

Les services académiques seront aussi informés de la situation. **(Annexe n° 3-bis)**

Mme HENNEBICQUE pense qu'il faudra aussi prévoir des provisions pour risque (à concurrence des montants conservés) sur le fonds de réserve de l'établissement dans l'éventualité d'un dépôt de bilan de VEFE, ce que personne ne souhaite bien évidemment.

Malgré une situation comptable saine, le collège se trouve dans une situation très délicate, mettant fin aux différents projets présentés par Mme GUÉZOU en début de séance et ne permettant plus de dépenses non inscrites au budget initial.

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives 2020**

- **Décisions de l'Ordonnateur** (pas de modification de l'enveloppe budgétaire initiale) **(Annexe n°4)**

- n° 1 et n° 2 : la n°2 nous permettra de suivre les dépenses associées à la crise COVID-19.

- **DBM de type 2 pour information** (modifications sur ressources spécifiques) **(Annexe n°5)**

- n°1 : ouverture des lignes budgétaires pour le concours DéfiMots (qui n'a pas eu lieu)
- n°2 : subvention du Département pour des travaux en couverture (cheminement en terrasse, et vérification du bardage)
- n°3 : régularisation des crédits ouverts au titre des bourses départementales (versées fin mai à toutes les familles bénéficiaires)

- **DBM de type 3 soumise au vote** **(Annexe n°6)**

- DBM de type 31 : Virement entre Services

Mme GUÉZOU propose de virer une partie des crédits non utilisés sur les services AP et VE compte tenu des annulations de sorties, actions... dues à la période de confinement et de crise sanitaire au service ALO qui a supporté des dépenses imprévues.

Au préalable il a été demandé aux professeurs concernés s'ils envisageaient de reporter leurs projets avant la fin de l'année civile.

	AP	ALO
CHÈVRERIE	438.50	438.50
CINÉ ANGLAIS 3EME	915.00	915.00
CAMION JAZZ	1 250.00	1 250.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 603.50</b>	<b>2 603.50</b>
	VE	ALO
VISITE LYCÉE MALHERBE	470.00	470.00
<b>TOTAL</b>	<b>470.00</b>	<b>470.00</b>

M.MACÉ soumet au vote cette proposition :

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

➤ **Contrats et conventions**

**- Défibrillateur**

Le Conseil Départemental doit doter l'établissement d'un défibrillateur qui doit être soumis à des contrôles par un prestataire qualifié.

Il nous a été proposé un contrat de maintenance par l'UGAP de 3 ans pour un montant total de 350.42 € TTC (Facturation annuelle) (**Annexe n° 7**)

Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer le devis pour le contrat de maintenance.

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

**- Conventions d'Occupation Précaire : fixation des loyers**

Les 2 logements de fonction sis au 3 et 5 rue Saint Martin sont vacants.

Ils seront de nouveau proposés à location (COP) avec une mise à jour des loyers. Une demande a été faite dans ce sens auprès du service des Domaines. Nous avons proposé au CA en date du 28/01/2020 les tarifs suivants :

- Pour le logement sis au 3 rue Saint Martin : estimation de 580.00 €, loyer fixé à 551.00€.
- Pour le logement sis au 5 rue Saint Martin : estimation de 650.00 €, loyer fixé à 617.50€.

Les services du Conseil Départemental du Calvados ont refusé cette proposition. Suite à différents échanges entre le service des Domaines et en accord avec le CD14 au vu du courrier de Mme ALBANESE en date du 10/02/2020, (**Annexe n°8**) nous proposons de fixer les loyers aux montants suivants :

➤ **Pour le logement sis au 3 rue Saint Martin (F4, 80 m<sup>2</sup>) :**

Estimation, (**Annexe n°9**) valeur du marché de 624.80 €, auquel on applique un abattement de 20 % au titre de la précarité et de la vétusté, loyer fixé à (arrondi à) **500.00 €**.

➤ **Pour le logement sis au 5 rue Saint Martin (F5, 150 m<sup>2</sup>) :**

Estimation (**annexe n°10**) valeur du marché de 820.05 €, auquel on applique un abattement de 20 % au titre de la précarité et de la vétusté, loyer fixé à (arrondi à) **655.00 €**.

M.MACÉ propose de valider ces loyers (cette proposition annule et remplace celle en date du 28/01/2020).

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

➤ **Acte administratif**

Mme GUÉZOU rappelle que l'EPL est soumis au respect du principe de spécialité selon lequel l'établissement doit s'en tenir à l'exercice de la mission ou des missions qui lui ont été attribuées (enseignement).

Le conseil d'administration doit donc autoriser le chef d'établissement à engager des dépenses sur les crédits de l'établissement pour l'achat de fleurs au nom du collège à l'occasion des obsèques d'un personnel ou d'un élève de l'établissement, cette dépense n'entrant pas dans le cadre des missions dévolues à l'établissement.

La dépense sera enregistrée sur le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

M.MACÉ demande au CA de l'autoriser à procéder à cette dépense à caractère exceptionnel.

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Lundi 15 juin 2020

### II – Affaires relatives à l'action éducatrice

#### ➤ Modalités d'organisation de fin d'année

M.MACÉ revient sur l'annonce du Président de la République au soir du dimanche 14 juin de l'obligation de retour au collège pour tous les élèves dans des conditions normales mais toujours dans le cadre d'un nouveau protocole sanitaire « allégé » qui devrait nous parvenir mardi 16 juin.

Dès à présent, il est certain que notre capacité d'accueil ne sera pas suffisante pour le retour de tous les élèves avec des conditions de distanciation, à savoir 1 m en latéral dans les classes. La majorité des salles peut être aménagée pour accueillir 20 élèves. Et nous devons occuper 3 salles de sciences, 1 salle de technologie et 1 salle de permanence en plus de celles déjà utilisées.

L'organisation du passage au service de restauration sera compliquée ainsi que les moments de récréation.

Les cours auront lieu jusqu'au vendredi 3 juillet.

Une question est posée par Mme SIMON sur le fait que les manuels scolaires doivent être rendus par les élèves le lundi 22 juin. Mme GUÉZOU informe que le message qu'elle a envoyé demande le retour des manuels à compter du lundi 22 juin et jusqu'au vendredi 3 juillet.

M.MACÉ souhaite pouvoir envoyer un courrier aux familles mercredi après-midi. Mme LOYER retravaille dès à présent sur les emplois du temps des enseignants.

M.MACÉ propose à Mme BÉATRIX, présidente de l'APE d'intervenir sur la mise en place des achats de fournitures scolaires pour la rentrée 2020. Mme BÉATRIX précise que l'APE travaillera cette année avec la Presse du Bocage de Villers-Bocage. Les listes de fournitures ont été transmises aux familles. Il ne reste plus qu'à organiser les modalités de retour des listes, directement à la Presse du Bocage et/ou dépôt au collège. L'an dernier il y avait eu 160 commandes pour un montant global de 8 000.00 €.

#### ➤ Modalités d'organisation de la journée de la rentrée 2020

Avant de transmettre la demande (**Annexe n° 11**) de rentrée échelonnée pour septembre 2020, M.MACÉ en demande l'accord aux membres du conseil d'administration :

- Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> (y compris ULIS) : le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, matin
- Accueil des autres élèves de l'ULIS : le mardi 1<sup>er</sup> septembre après-midi
- Accueil des autres niveaux : le mercredi 2 septembre



La journée d'accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> sera d'autant plus nécessaire du fait que la journée au collège des élèves de CM2 et la soirée « portes ouvertes » pour les parents ont dû être annulé.

Cette proposition est soumise au vote :

<b>VOTE : 20</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

Avant de clôturer la séance, M.MACÉ porte à la connaissance du CA les dates suivantes :

- Commission permanente le jeudi 25 juin à 17h30
- Conseil d'administration le jeudi 2 juillet à 17h30

Un conseil pédagogique devrait avoir lieu soit mardi 23 juin à 16h45, soit mercredi 24 juin dans la matinée. Il faudra aussi programmer les conseils d'enseignement et les groupes de travail pour la constitution des classes.

M.MACÉ distribue à chacun des membres le document de travail concernant le projet d'établissement 2020-2023 qu'il souhaite soumettre au prochain conseil d'administration.

Sans questions diverses, M.MACÉ clôt la séance à 18h35.

Le Président,  
Thierry MACÉ.

La secrétaire de séance,  
Mme Aline SIMON.

La Secrétaire de séance,  
Mme Hélène LOYER.

